



MODE D'EMPLOI POUR LES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS PAR INTERNET SUR www.fie.ch

- En haut de la page, cliquer sur « login » et entrer votre « **nom d'utilisateur** », votre « **mot de passe** » (les mêmes que ceux qui vous ont été communiqués pour la commande des licences), cliquer sur « **OK** ».

Préambule :

Important : Seul les tireurs titulaires d'une licence valide pour la saison en cours apparaissent sur l'écran et peuvent être inscrits aux compétitions.

Si un des tireurs que vous souhaitez inscrire n'a pas de licence valide pour la saison 2003/2004, vous devez d'abord commander la licence pour la saison en cours selon la procédure normale. Une fois la licence commandée, vous pouvez retourner à la rubrique « compétitions », « inscriptions » et reprendre la procédure d'inscription. Cette procédure est la même pour les compétitions individuelles et par équipes.

En haut de la page, allez dans le menu déroulant « **compétitions** ». Cliquez sur « **inscriptions** ». La liste des compétitions auxquelles vous pouvez inscrire vos tireurs s'affiche. Cliquez sur la compétition souhaitée.

- La page de la compétition s'ouvre et les tireurs licenciés de votre fédération s'affichent.
- Cliquez sur les cases des tireurs que vous voulez engager, puis validez en cliquant sur « **inscrire** ». Une fenêtre de confirmation s'affiche, indiquant combien de tireurs sont inscrits correctement. Vous pouvez visualiser la liste de vos tireurs inscrits en cliquant sur « **tireurs inscrits** ». Si vous désirez modifier vos inscriptions, cliquez sur la case du tireur concerné, puis sur « **retirer** ». Vérifiez à nouveau la liste des tireurs si nécessaire. Votre inscription a été effectuée.

Pour la saison 2003/2004, le nombre maximum de tireurs pouvant être inscrits par pays et par arme est de 8, plus les éventuels quotas des fédérations par arme (cf. article o.86).

Vous pouvez effectuer des inscriptions ou modifications des tireurs jusqu'au mardi qui précède chaque compétition. Au-delà de cette date, le système sera bloqué et aucun engagement ou modification ne pourront intervenir.